

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6082 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

LABORATOIRE D'ANALYSES DE SEMENCES

N° SIREN : 310541388

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX**FOOD AND FOOD PRODUCTS / PLANT PROTECTION-CROPS AND VEGETABLES**réalisées par / *performed by :***LABORATOIRE D'ANALYSES DE SEMENCES - LABOSEM****IMPASSE DU VERGER****49800 BRAIN SUR L'AUTHION****FRANCE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/04/2025**Date de fin de validité / *expiry date* : **31/03/2030**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Biologie-Agroalimentaire,
Pole manager - Biology-Agri-food,

Safaa KOBBI ABIL

DocuSigned by:
Safaa KOBBI ABIL
81E5B0ECBF63444...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6082 Rév 4.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6082 [Rév 4](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6082 rév. 5

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

LABORATOIRE D'ANALYSES DE SEMENCES - LABOSEM
IMPASSE DU VERGER
49800 BRAIN SUR L'AUTHION
FRANCE

Dans son unité :

- UNITE DE PURETE-GERMINATION

Elle porte sur :

Unité Technique : Unité de Pureté-Germination

PORTEE FLEX 1

AGROALIMENTAIRE / VEGETAUX / Essais Physiques et physiologiques			
OBJET SOUMIS A ESSAI*	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Semences végétales de : 1- Graminées 2- Céréales 3- Petites légumineuses 4- Légumineuses 5- Autres espèces agricoles 6- Espèces légumières, épices, herbes aromatiques, plantes médicinales 8-Espèces florales	Pureté spécifique et/ou détermination en nombre des autres semences	Tri des semences et détermination des espèces	Règles ISTA : chapitres 3 et 4
Semences végétales de : 1- Graminées 2- Céréales 3- Petites légumineuses 4- Légumineuses 5- Autres espèces agricoles 6- Espèces légumières, épices, herbes aromatiques, plantes médicinales 8-Espèces florales	Germination en conditions optimales (faculté germinative)	Incubation puis observation des plantules et semences	Règles ISTA : chapitre 5

(*) La liste des espèces de semences végétales analysées est disponible auprès du laboratoire.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **01/04/2025** Date de fin de validité : **31/03/2030**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6082 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr